

**SOLIDARITÉ UKRAINE
CHARTRE DES ACCUEILLANTS**

La guerre en Ukraine suscite à travers le monde une vive émotion et la solidarité. La cité des sacres et l'ensemble des communes du département sont bien sûr pleinement touchées par cette actualité dramatique. Les acteurs du territoire et les particuliers se mobilisent pour apporter leur aide aux Ukrainiens frappés par le conflit. Parmi les nombreuses initiatives, l'offre de logement chez les habitants, se développe rapidement. Accueillir chez soi est un acte d'échange, de partage, et de solidarité, garantissant aux personnes accueillies tout le confort et l'attention nécessaires à leur bien-être. La démarche dans laquelle vous vous engagez nécessite une implication dans l'accompagnement et offre une complémentarité aux institutions traditionnelles afin que chacun se sente chez soi.

En acceptant de vous inscrire volontairement dans cette démarche, vous vous engagez, en qualité d'accueillant, à respecter les principes fondamentaux ci-dessous :

- 1- Proposer à titre gracieux un logement meublé, confortable et adapté aux personnes accueillies (lit, rangement, chaise, salle de bain et miroir)
- 2- Autoriser que ce logement puisse être visité par un référent social dans le cadre de l'accueil
- 3- Prendre en charge gratuitement les besoins alimentaires, d'hygiène et de confort de la personne accueillie
- 4- Favoriser le partage de la vie familiale et le repas qui doivent être un temps de convivialité et de bien-être. Intégrer et respecter les habitudes alimentaires de la personne accueillie
- 5- Permettre le libre accès des pièces communes du logement, notamment à la cuisine
- 6- Faire preuve de discrétion et de réserve et ne pas divulguer d'informations sur la personne accueillie en dehors des professionnels intervenant auprès d'elle
- 7- Respecter son choix d'activités (culturelles, sportives, religieuses, ...) et ses habitudes
- 8- Garantir sa sécurité, son bien-être moral et physique
- 9- Respecter son intimité physique et son rythme de vie

10- Faire preuve de patience, d'écoute, de tolérance et de dialogue. Des applications de traduction conversationnelles gratuites sont à votre disposition (microsoft traducteur, google traduction, SayHi, Itranslate, ...)

11- Adopter un comportement digne de confiance

12- L'accueillant s'engage à orienter/accompagner l'accueilli vers les administrations afin de faire valoir ses droits :

- a. Mairie : inscription écoles
- b. SIAO, Préfecture, CCAS, Département...

13- Engagements communs:

- a. respecter le lieu de vie et l'environnement de chacun et réaliser son entretien
- b. Se respecter mutuellement en ayant une tenue décente et une bonne hygiène
- c. Adopter un comportement courtois exempt de toute violence verbale et/ou physique
- d. Respecter mutuellement la vie privée de l'autre

14- L'accueil des familles est garanti par un contrat d'assurance « responsabilité civile »

15- Aucun des membres du foyer ne doit avoir fait l'objet d'une condamnation pénale justifiant une inscription au bulletin n°3 du casier judiciaire

16- En cas de difficulté :

Chaque accueil sera vécu différemment. Des expériences peuvent être enrichissantes et réjouissantes, d'autres périodes d'accueil peuvent être plus laborieuses et perturbées par des incompréhensions ou de petites tensions. Pour tout incident, il conviendra de vous rapprocher de l'accompagnant social qui définira les mesures de médiation à mener.

Si l'accueil devait être interrompu, il conviendra de prendre l'attache du SIAO via le numéro de téléphone 115 pour organiser la nouvelle prise en charge de la personne accueillie.

----- ✂ -----
Je, soussigné(e), (prénom-nom),

atteste avoir pris connaissance de la charte des accueillants et m'engage à respecter les engagements indiqués.

Fait à _____, le _____,

Signature